



Plus d'informations
sous: oekk.ch

Complétez votre couverture d'assurance par:

- **ÖKK TOURIST**
L'assurance voyages pour des vacances sereines
- **ÖKK TOURIST SUBITO**
La protection à court terme pour vos vacances
- **ÖKK PROTECT**
La protection juridique en matière de santé
- **ÖKK CAPITAL-RISQUE MALADIE**
La protection financière en cas d'invalidité ou de décès par suite de maladie
- **ÖKK CAPITAL-RISQUE ACCIDENT**
La protection financière en cas d'invalidité ou de décès par suite d'accident
- **ÖKK COMPENSA**
La protection financière en cas d'incapacité de travail

Vos avantages avec ÖKK

- **Service hors pair confirmé par des milliers de client-es**
Les clientes et clients de ÖKK sont très satisfaits, comme en attestent les sondages de Comparis.
- **Des conseils honnêtes et personnalisés**
De personne à personne: ÖKK prend le temps de vous écouter et de répondre à vos questions.
- **Vous ne choisissez que les assurances dont vous avez besoin**
Vous pouvez composer vos assurances de base et complémentaires de manière flexible et individuelle.
- **Remboursements en un temps record**
Pas de longs temps d'attente: vous avez la garantie d'être remboursé-e rapidement pour les prestations que vous avez payées.
- **Toutes vos démarches en quelques clics: myÖKK est votre compagnon numérique intelligent**
L'app myÖKK vous permet d'envoyer directement des factures et des justificatifs et de modifier vos données personnelles.
- **Conseils de télémedecine 24 heures sur 24 avec Medgate**
Vous bénéficiez de conseils médicaux gratuits: pour les questions relatives à votre santé via Medgate et les urgences à l'étranger via la centrale d'alarme de ÖKK.
- **Nous recommander en vaut la peine**
Pour chaque assurance souscrite, vous recevez jusqu'à 200 francs.

ÖKK1105f/09_24



La garantie d'être assuré simplement avec ÖKK.

Aperçu des prestations



L'assurance
à l'esprit grison.

ÖKK

APERÇU DES PRESTATIONS	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	ASSURANCE DE BASE	ÖKK START	ÖKK HÔPITAL FLEX MINI	ÖKK HÔPITAL FLEX	ÖKK HÔPITAL DEMI-PRIVÉE	ÖKK HÔPITAL PRIVÉE	ÖKK HÔPITAL MONDE	ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS
HÔPITAL	Séjour, traitement et accouchement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	Division commune (tarif du Canton de domicile)	Division commune	Division commune ou demi-privée Participation aux coûts par année civile: Demi-privée 35%, jusqu'à CHF 4'500 Au max. CHF 4'500 par famille	Division commune, demi-privée ou privée Participation aux coûts par année civile: Privée 25%, jusqu'à CHF 4'500 Demi-privée 15%, jusqu'à CHF 1'500 Au max. CHF 4'500 par famille	Division demi-privée	Division privée	Division privée dans le monde entier	En cas d'accident ou de suites d'accidents (accouchement exclu): division privée en Suisse En cas d'accident: division privée dans le monde entier
	Urgence à l'étranger								
	Remboursement en choisissant une division plus avantageuse en Suisse (à partir du 16 ^e anniversaire)								
	Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)								
	Traitement psychiatrique en Suisse (clinique psychiatrique reconnue ou hôpital reconnu)	Division commune (tarif du Canton de domicile)	Du 1 ^{er} au 90 ^e jour: division commune Du 91 ^e au 180 ^e jour: CHF 20 par jour (sur trois années civiles)	En division demi-privée	En division demi-privée et privée	En division demi-privée	En division demi-privée et privée	En division demi-privée et privée	En division demi-privée et privée dans le monde entier
Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division commune (tarif du Canton de domicile)	Division commune, jusqu'à 60 jours par année civile	Division commune ou demi-privée (participation aux coûts), jusqu'à 60 jours par année civile	Division commune, demi-privée (participation aux coûts) ou privée (participation aux coûts), jusqu'à 60 jours par année civile	Division demi-privée, jusqu'à 60 jours par année civile	Division privée, jusqu'à 60 jours par année civile	Division privée dans le monde entier, jusqu'à 60 jours par année civile	Division privée, jusqu'à 60 jours par année civile	
TRANSPORT, SAUVETAGE, RECHERCHE	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou actions de sauvetage et de dégroupement Rapatriement en Suisse	50%, jusqu'à CHF 500 par année civile (transport) 50%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile (sauvetage en Suisse)	CHF 50'000 par année civile, franchise de CHF 100.– par cas		CHF 30'000 par année civile*	CHF 30'000 par année civile*	CHF 30'000 par année civile*	CHF 100'000 par année civile*	CHF 50'000 par année civile (en complément à ÖKK START et à ÖKK HÔPITAL)
	Actions de recherche		CHF 20'000 par année civile		CHF 10'000 par année civile*	CHF 10'000 par année civile*	CHF 10'000 par année civile*	CHF 10'000 par année civile*	CHF 10'000 par année civile (en complément à ÖKK START et à ÖKK HÔPITAL)
	Frais de déplacement pour suivre un traitement médical dès 30 km (transports publics)		90%, jusqu'à CHF 100 par année civile		90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile (en complément aux prestations de ÖKK START et de ÖKK HÔPITAL)
	Frais de déplacement pour se soumettre à une dialyse, radiothérapie ou chimiothérapie dès 30 km (transports publics)		En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile		En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	
TRAITEMENT MÉDICAL	Urgence à l'étranger	Jusqu'au double du tarif en vigueur dans le Canton de domicile, dans l'UE selon les accords bilatéraux	100%	ÖKK NATURE MINI	ÖKK NATURE MIDI	ÖKK NATURE PLUS			
	Traitement dispensé par des médecins et des chiropraticiens en Suisse	100%				Traitement médical volontaire à l'étranger: 80%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile. Franchise: CHF 300 par année civile			
	Vasectomie et ligature des trompes, en ambulatoire ou stationnaire		50%, jusqu'à CHF 1'000						
MÉDECINE ALTERNATIVE	Traitement de la médecine alternative dispensé par des médecins et des thérapeutes reconnus-es			80%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile Franchise: CHF 300 par année civile	80%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile Franchise: CHF 300 par année civile	80%, jusqu'à CHF 10'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. Franchise: CHF 300 par année civile			
	Autres méthodes thérapeutiques (traitement dispensé par des médecins et des thérapeutes non reconnus-es)				50%, jusqu'à CHF 500 par année civile	50%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (en combinaison avec ÖKK HÔPITAL MONDE dans le monde entier)			
	Remèdes naturels			80%, jusqu'à CHF 300 par année civile	80%, jusqu'à CHF 2'000 par année civile	80%, jusqu'à CHF 4'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (en combinaison avec ÖKK HÔPITAL MONDE dans le monde entier)			
AIDES VISUELLES	Verres de lunettes et lentilles de contact	CHF 180 par année civile (jusqu'au 18 ^e anniversaire)	CHF 80 par année civile dans le monde entier		CHF 80 par année civile dans le monde entier* (cumulable sur deux années dans la mesure où aucune prestation n'a été perçue la première année)	CHF 200 par année civile dans le monde entier* (cumulable sur deux années dans la mesure où aucune prestation n'a été perçue la première année)			
	Correction de la vue au laser (à partir du 18 ^e anniversaire)					CHF 500 dans le monde entier, frais uniques			
MOYENS AUXILIAIRES	Prise en charge des coûts des moyens auxiliaires	Selon la liste des moyens et appareils	50%, jusqu'à CHF 300 par année civile (prescrits par un médecin et selon la liste de ÖKK)						
PRÉVENTION	Examen gynécologique préventif	Un examen tous les trois ans						ÖKK PRÉVENTION	
	Check-up et examens urologiques préventifs							90% d'un examen par année civile, dans la mesure où aucune prestation de l'assurance de base n'est allouée au cours de cette année civile	
	Vaccination	Selon l'ordonnance sur les prestations						90%, jusqu'à CHF 300 par année civile	
	Compte «santé»: domaines famille, alimentation, activité physique (chèque sport de 100%, jusqu'à CHF 100), autre mesure de prévention							90%, jusqu'à CHF 200 par année civile	
TRAITEMENTS DENTAIRES	Traitement dentaire (selon les tarifs des assurances sociales)	Maladie du système de la mastication, accident dentaire							
	Traitement d'orthodontie (selon les tarifs des assurances sociales)		70%, jusqu'à CHF 10'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (jusqu'au 25 ^e anniversaire)	50%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	75%, jusqu'à CHF 1'500 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	75%, jusqu'à CHF 3'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	75%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*		
	Examen de contrôle et prophylaxie (selon les tarifs des assurances sociales)		CHF 60 par année civile, pays limitrophes de la Suisse (jusqu'au 25 ^e anniversaire)	CHF 100 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	CHF 100 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	CHF 100 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	CHF 100 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*		ÖKK PARENTS
MATERNITÉ	Cours de préparation à l'accouchement, conseils en allaitement, gymnastique pré- et postnatale	Préparation à l'accouchement avec des sage-femmes: CHF 150 Conseils en allaitement dispensés par des sage-femmes: 3 séances. Pas de prestation pour la gymnastique postnatale							CHF 200 par grossesse
	Chambre familiale en cas d'accouchement dans un hôpital (hôpital répertorié ou conventionné)								CHF 200 par jour
	Accouchement dans une maison de naissance reconnue mais ne figurant pas sur une liste Cantonale des hôpitaux								90%, jusqu'à CHF 1'000 par accouchement
	Aide-ménagère après un accouchement à l'hôpital (sur ordonnance médicale), aide-ménagère après un accouchement à domicile ou un accouchement ambulatoire (sur ordonnance médicale)		CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 400 par année civile						CHF 60 par jour, jusqu'à CHF 600 par année civile* CHF 60 par jour, jusqu'à CHF 840 par année civile*
	Indemnité d'allaitement Rooming-in (accompagner l'enfant ou l'emmener avec soi durant la nuit, jusqu'au 12 ^e anniversaire)								CHF 150 par enfant CHF 150 par jour
SOINS ET AIDE À DOMICILE	Soins médicaux à domicile (dispensés par une institution reconnue)	Examen, traitement, soins							CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 600 par année civile en cas de garde d'un enfant jusqu'au 12 ^e anniversaire*
Aide-ménagère (sur ordonnance médicale)		CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 400 par année civile							
MÉDICAMENTS	Médicaments (sur ordonnance médicale)	Selon la liste des médicaments et des spécialités	Médicaments hors liste: 90%, jusqu'à CHF 20'000 par année civile						
CURES	Cure de convalescence et cure balnéaire (sur ordonnance médicale)	Traitement médical							
	Cure de convalescence, séjour (sur ordonnance médicale)		CHF 50 par jour, jusqu'à 21 jours par année civile						
	Cure balnéaire, séjour (sur ordonnance médicale)	CHF 10 par jour, jusqu'à 21 jours par année civile	CHF 30 par jour, jusqu'à 21 jours par année civile						
Stations thermales (sur ordonnance médicale)		50%, jusqu'à 12 entrées par année civile							
PSYCHOTHÉRAPIE NON MÉDICALE	Psychothérapie ambulatoire dispensée par des psychologues qualifiés-es, mais non-médecins	Psychothérapies prescrites par un médecin auprès de thérapeutes reconnus-es par la LAMal	50%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile						* en complément aux prestations de ÖKK START Les Conditions générales d'assurance de ÖKK LIVE sont déterminantes pour l'octroi des prestations.